



VEILLE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

Suisse et Liechtenstein

Une publication du SE de Berne
Semaine du 8 juin 2026

Faits saillants

- Un rapport rappelle l'importance stratégique de la Suisse dans le commerce mondial des matières premières et les enjeux de durabilité.
- La révision de la loi sur le blanchiment d'argent ainsi que la nouvelle loi sur la transparence des personnes morales entreront en vigueur le 1^{er} octobre 2026.

LES CHIFFRES À RETENIR

	Au 11/06	Var. vs 04/06
EUR/CHF	0,9226	0,5 %
USD/CHF	0,80	1,2 %
SMI	13 530	1,4 %
Taux 10a	0,487 %	4 pb

Macroéconomie

Conjoncture : Selon l'Office fédéral statistique (OFS), les branches marchandes de l'économie suisse ont enregistré une baisse de leur chiffre d'affaires de 2,6 % sur un an, tandis que l'emploi a progressé de 0,5 % (cf. [communiqué](#)). En particulier, dans le secteur secondaire, l'industrie a été pénalisée avec une baisse des chiffres d'affaires de 7,1 % et de l'emploi de 0,5 %. Le secteur tertiaire demeure globalement résilient : la plupart des branches ont vu leurs chiffres d'affaires progresser, notamment les activités immobilières (+3,4 %).

Péréquation financière : L'Administration fédérale des finances (AFF) a communiqué aux cantons le montant des paiements compensatoires de la [péréquation financière](#) nationale attendus en 2027. Dans l'ensemble, ils augmenteraient de +8,2 % par rapport à 2026, à 6,9 Mds CHF, principalement en raison des paiements compensatoires versés aux cantons à faible potentiel de ressources (+10,5%, à 5,7 Mds). Ce montant sera financé à hauteur de 60 % par la Confédération et de 40 % par les cantons à fort potentiel de ressources. Les cantons de Zoug, de Genève et de Schaffhouse enregistrent la plus forte hausse de l'indice des ressources, tandis que les cantons de Thurgovie et d'Obwald accusent la baisse la plus nette. Le projet est désormais transmis aux cantons pour consultation avant adoption définitive par le Conseil fédéral et entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2027.

Secteurs non financiers

Matières premières : Dans un récent rapport, l'Académie suisse des Sciences Naturelles rappelle l'importance de la Suisse dans l'économie des matières premières, qu'il s'agisse de matières fossiles, de denrées agricoles ou de minerais. Les négociants localisés en Suisse (notamment dans les cantons de Genève, Zoug, Vaud et du Tessin) gèrent une part remarquable du commerce mondial de nombreuses *commodities* : 39% pour le pétrole brut, 35% pour le charbon et le gaz, 60% pour le fer, le cuivre et l'aluminium, 53% pour le café, 43% pour le blé, 56% pour les huiles végétales ou encore 28% pour le coton (cf. [rapport](#)). Tirant profit de marges importantes, ces négociants ont une emprise

croissante sur la chaîne de valeur des matières premières, disposant souvent de leurs propres flottes maritimes et réseaux de distribution, parfois également de sites d'extraction et de transformation. L'Académie souligne le rôle notable que pourraient jouer les négociants pour faire évoluer le secteur vers des pratiques plus responsables, cela alors que la Suisse poursuit en général une approche normative prudente et réactive (standards volontaires privés, labellisation, etc.). Des réglementations plus strictes ne sont prises en compte que si elles sont courantes dans d'autres juridictions : le Conseil fédéral prépare ainsi un projet de loi sur la gestion durable des entreprises (LGDE) qui devrait reprendre les dispositions des directives européennes CRSD et CS3D telles que révisées par le récent paquet Omnibus.

Frontaliers italiens : Rome souhaite introduire une « taxe sur la santé » qui concernerait les frontaliers italiens. Ceux-ci devraient verser entre 3 et 6% de leur salaire net au système de santé italien. Cette taxe serait allouée à la hausse de la rémunération des soignants italiens, afin de freiner leur exode vers la Suisse. Le Conseil fédéral juge la taxe conforme à la convention fiscale italo-helvétique et appelle à la retenue, tandis que les élus tessinois s'estiment délaissés par la Confédération et l'appellent à réagir. Le 3 juin, l'Université de Fribourg a rendu un avis juridique commandé par les élus tessinois qui juge la taxe contraire à la convention fiscale, à rebours de la déclaration du Conseil fédéral. Sur le fond, certains élus reconnaissent que la taxe toucherait les frontaliers et non les employeurs tessinois directement, et même que cette taxe pourrait justifier une baisse des rétrocessions d'impôts de la part du Tessin à l'Italie. En revanche les élus déplorent le manque de soutien du Conseil fédéral face à une disposition prise unilatéralement par l'Italie.

Loi anti-blanchiment : Le Conseil fédéral a fixé au 1^{er} octobre 2026 l'entrée en vigueur de la révision de la loi sur le blanchiment d'argent ainsi que de la nouvelle loi sur la transparence des personnes morales, adoptées par le Parlement en septembre 2025 (cf. [communiqué](#)). Cette réforme, qui prévoit la création d'un registre de transparence des ayants droits économiques des personnes morales ainsi que l'introduction de nouvelles obligations de diligence pour certaines activités de conseil considérées comme à risque, avait toutefois été critiquée lors de son adoption, en particulier par la conseillère fédérale aux finances Karin Keller-Sutter qui avait déploré la portée limitée du texte. Le calendrier retenu répond à la demande des milieux concernés de disposer d'un délai suffisant pour s'adapter aux nouvelles exigences et permettra également à la Suisse de valoriser ces réformes lors de sa prochaine évaluation par le Groupe d'action financière (GAFI), prévue en 2027-2028.

Logement : Selon une enquête publique récente, la situation du marché du logement continuerait à se tendre en Suisse, en dépit de la mise en œuvre du plan d'action sur la pénurie de logements décidé début 2025 (cf. [communiqué](#) et [tableau de bord](#) de l'Office fédéral du logement). La Suisse demeure à la fois le pays développé au plus faible taux de propriétaires (42% des résidents contre 61% en France) et celui au plus fort taux d'endettement des ménages (122% du PIB contre 60% en France). En 2024, un Suisse dépensait en outre en moyenne 25,6% de son revenu disponible brut pour le logement, contre 18,5% pour un Français et 19,2% pour un citoyen de l'UE (cf. [données Eurostat](#)).

La direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques.

Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations :

<http://www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international>

Responsable de la publication : Etienne OUDOT de DAINVILLE

Rédaction : Julie MURO, Justine BULTEL, Gabriel VIGNON

Abonnez-vous : berne@dgtresor.gouv.fr

Clause de non-responsabilité : le service économique s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.

Crédits visuels : Pixabay